

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre février à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absent excusé : DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 17/02/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1 € par habitant soit pour l'année 2025, une cotisation de 143 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la commune de Les Omergues à l'association canine Sisteronaise
- valide le montant de la cotisation sera de 143 € pour l'année 2025,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 28 février 2025,

Le Maire,

Alain COSTE




Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

